

"Le Benelux et le problème allemand" dans Luxemburger Wort (26 février 1948)

Légende: A l'occasion de la conférence anglo-franco-américaine réunie à Londres du 23 février au 6 mars 1948, le quotidien luxembourgeois Luxemburger Wort s'interroge sur la position des trois pays du Benelux face au problème de la reconstruction politique et économique de l'Allemagne.

Source: Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 26.02.1948, n° 57; 101e année. Luxembourg: Imprimerie Saint-Paul. "Benelux und deutsches Problem", p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/le_benelux_et_le_probleme_allemand_dans_luxemburger_wort_26_fevrier_1948-fr-4a44073a-134a-4e7d-966d-e9315fd65ddc.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

Le Benelux et le problème allemand

L'attitude des pays du Benelux – la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg – à l'égard du problème allemand a été différemment définie par les gouvernements des trois pays au cours des deux dernières années. Au moment où ils se préparent à présenter une fois de plus leur position à la conférence des trois puissances à Londres, il n'est toutefois pas inutile de rappeler les principaux points de la déclaration commune qu'ils ont publiée la veille d'une autre conférence londonienne, celle de novembre 1947, simultanément à Bruxelles, à La Haye et à Luxembourg.

D'après cette déclaration commune – que nous avons presque intégralement publiée à l'époque -, les trois pays du Benelux considèrent l'unité économique de l'Allemagne comme une condition sine qua non de son retour à des conditions de vie normales. Par ailleurs, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg exigent la mise en place des mesures de contrôle nécessaires pour empêcher que ne resurgisse la menace allemande. Les pays du Benelux se basent sur ces réflexions pour formuler ensemble les recommandations suivantes:

- 1.) le rétablissement progressif de l'autonomie et de la responsabilité politique en Allemagne dans le cadre d'une constitution fédérale;
- 2.) le contrôle de l'économie allemande, afin de garantir la démilitarisation de l'Allemagne conformément au plan de l'ex-ministre des Affaires étrangères américain, James F. Byrnes;
- 3.) un contrôle international particulier du bassin de la Ruhr, qui doit concilier le développement de ce centre industriel avec celui du reste de l'Europe. Les gouvernements des pays du Benelux revendiquent tous trois le droit de participer à ce contrôle.
- 4.) Au cas où les gouvernements militaires alliés actuellement présents en Allemagne et l'occupation militaire de toute l'Allemagne seraient supprimés, les États du Benelux réclament le maintien d'une occupation militaire de certaines zones, afin de garantir un contrôle efficace du pays. Ils pensent notamment à une occupation des ports, des aéroports, des centres d'échanges commerciaux et d'autres zones importantes.

Les gouvernements de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg ont souligné en outre dans leur mémorandum de l'époque qu'il serait inacceptable que l'économie allemande reçoive des aides qui lui donneraient une avance par rapport aux économies des nations alliées.

À l'époque, le déroulement dramatique de la conférence des ministres des Affaires étrangères à Londres avait empêché que l'on discute de ce mémorandum des pays du Benelux destiné à cet effet. Cette fois-ci, l'évolution de la politique internationale fait que la position du Benelux est beaucoup plus forte. En conséquence, la conférence londonienne des trois puissances n'omettra pas d'apprécier à sa juste valeur la position de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg à l'égard du problème allemand.